

Prospective

Mars 2021

Volume 11, numéro 3

Le bulletin qui vous renseigne en matière de retraite, d'assurance collective et autres secteurs d'activité liés aux ressources humaines.

Les régimes de retraite à prestations cibles maintenant possibles grâce à la sanction du projet de loi 68

Il y a longtemps qu'on avait vu du nouveau dans le secteur des régimes de retraite au Québec. Depuis le début du déclin des régimes à prestations déterminées, des mesures ont été mises en place pour alléger le fardeau des entreprises et soutenir la viabilité de ces régimes qui offrent une excellente sécurité financière au moment de la retraite. Aujourd'hui, nous nous tournons vers un nouveau type de régime : un régime de retraite à prestations cibles.

Le régime à prestations cibles permet un équilibre entre le financement du régime par une cotisation fixe de l'employeur et la promesse d'une rente viagère lors de la retraite. C'est une recette qui combine sécurité financière à la retraite pour l'employé et risque limité pour l'employeur.



Une cotisation fixe pour l'employeur et ajustable pour l'employé

L'avantage pour l'employeur est de pouvoir **financer le régime par des cotisations fixes** sans égard à la situation financière du régime.

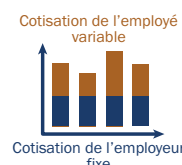
De cette façon, l'employeur n'a pas l'obligation de combler les déficits résultant de pertes actuarielles ou de modifications au régime. Dans un régime à prestations cibles, l'obligation de l'employeur s'apparente à celle d'un régime à cotisation déterminée. Pour les employés, leurs cotisations financent la différence entre la cible et la cotisation de l'employeur. Cette cible variera en fonction de différents facteurs, dont la capacité de la caisse de retraite à faire fructifier ses fonds et la capacité des employés à financer la cible.



Une prestation de retraite ciblée

Par comparaison à un régime de retraite d'accumulation de capital (régime à cotisation déterminée, REER collectif, CELI, etc.), l'avantage d'un régime à prestations cibles

pour l'employé est la **garantie d'un revenu viager à la retraite**. Pour un participant retraité, le risque d'épuiser les fonds accumulés de son régime d'accumulation de capital est omniprésent, mais avec un régime à prestations cibles, le fait de recevoir une rente viagère permet d'éliminer ce risque. Un employé accordera beaucoup plus de valeur à une rente viagère qui s'accumule avec les années de service plutôt qu'une somme



forfaitaire qui lui permettra difficilement de prévoir une retraite sans risques associés à la longévité et à la volatilité des marchés financiers, sans parler des connaissances requises pour bien gérer son capital.



Un partage des coûts et des risques entre les participants actifs et les participants retraités

Un régime de retraite à prestations cibles ne vient pas sans risques, mais ils peuvent être bien anticipés, distribués et gérés de façon à offrir des prestations stables pour tous. La cotisation de l'employeur étant fixe et limitée à ce qui est négocié et indiqué dans le texte du régime, les insuffisances de financement (déficits) sont à la charge des participants actifs et retraités.



En cas d'insuffisances de financement, il est alors possible de rééquilibrer le tout selon deux méthodes :

- 1) Les participants actifs devront cotiser un montant supplémentaire afin de combler tout déficit existant lors d'une évaluation actuarielle;
- 2) La cible de prestations promises pourra être réduite, ce qui impactera autant les rentes des participants retraités en paiement que les rentes des employés actifs qui s'accumulent.

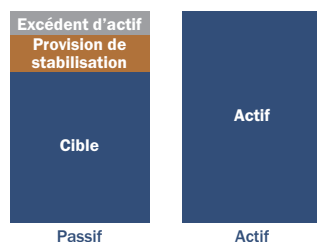
Une combinaison de ces deux approches peut également être utilisée. Advenant l'accumulation de surplus, la cible originale pourra alors être rétablie.





Excédent d'actif

Un régime à prestations cibles peut également générer des surplus, notamment si les rendements boursiers excèdent les rendements attendus. Les surplus ainsi réalisés pourront servir à bonifier la cible et à offrir de meilleures prestations aux participants. Une provision de stabilisation vient cependant agir comme coussin financier avant l'utilisation de ces surplus. Ceci ajoute une sécurité afin de prévenir des variations inattendues découlant de pertes d'expérience. Car évidemment, si des gains sont possibles pour un régime, des pertes le sont tout autant, notamment par des rendements inférieurs à ce qui était attendu. Un coussin de sécurité est donc obligatoire pour passer à travers les mauvais jours.



En conclusion

Les régimes de retraite à prestations cibles permettent d'offrir une meilleure stabilité pour tous. Ils sont plus abordables pour l'employeur qu'un régime à prestations déterminées et plus attrayants pour les employés qu'un régime d'accumulation de capital. Comme employeur, il n'y a aucune surprise concernant les coûts du régime et comme employé, il y a l'avantage d'une rente viagère à la retraite permettant une meilleure sécurité financière.



À la recherche d'experts?

Vous êtes un employeur :

- Offrant ou non un régime de retraite?
- Voulant attirer et retenir de la main-d'œuvre qualifiée?
- Désirant vous comparer au marché et vous démarquer?
- En recherche de produits et de services novateurs?

Si vous vous reconnaissez dans un de ces éléments, vous voudrez mettre en place des avantages concurrentiels afin de vous démarquer. Nous sommes des experts en avantages sociaux, pour vous accompagner dans tous vos besoins en ressources humaines. Contactez-nous!

Joignez-nous par courriel en [cliquant ici](#) ou directement par téléphone au **514 288-1620** ou sans frais au **1 866 387-1301** pour parler à un de nos conseillers.

Optimum Actuariat conseil, membre d'Optimum Groupe financier

Depuis 1969, Optimum Groupe financier est dédié à la sécurité financière de ses clients. International et à propriété privée, il est diversifié dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance générale, de la réassurance de personnes, de l'actuariat-conseil, de la gestion de placements, des technologies de l'information et de l'immobilier. Le Groupe compte plus de 600 employés dans ses filiales principalement à travers le Canada, aux États-Unis et en France. Son chiffre d'affaires atteint plus d'un milliard de dollars canadiens, ses actifs excèdent 5,4 milliards de dollars canadiens et ses actifs sous gestion totalisent 7,8 milliards de dollars canadiens.

OPTIMUM ACTUAIRES & CONSEILLERS INC.

425, boul. De Maisonneuve O., bureau 1120
Montréal (Québec) H3A 3G5, CANADA
+1 514 288-1620
+1 866 387-1301
www.optimumactuares.com

